

1. CHAMP D'APPLICATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le document « conditions générales de vente » s'applique à toutes les offres de formation proposées par la CCI de la Creuse et qui font l'objet d'une commande de la part d'un client :

- Les formations règlementaires : permis d'exploiter, permis de former, HACCP (Non couvertes par une convention avec un OPCO ou par une prise en charge d'un financeur (Pôle Emploi, ..)
- Les formations intra ou inter-entreprises

Les pièces contractuelles sont les suivantes :

- Les présentes conditions générales de vente
- La convention de formation (art.L.6353-1 et 2 et R.6353-1 et 2) qui doit impérativement être acceptée et signée par le client avant le démarrage de la prestation
- Cette convention doit obligatoirement comporter les informations suivantes :
 - o La nature, la durée, le programme, l'objet de la formation et le ou les personne(s) concernée(s)
 - o Les pré requis pour suivre la formation (si nécessaire)
 - o Le niveau de qualification visée (si besoin)
 - o La fiche produit intégrant le contenu détaillé de la formation
 - o Le nom et la qualification des intervenants
 - o La durée de la formation

2. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Modalités d'inscription pour les particuliers :

- L'inscription n'est validée qu'à réception de la convention datée et signée accompagnée d'un **chèque du montant de la formation**.
- Ce chèque ne sera encaissé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours qui court à compter de la signature de la convention de formation

Modalités d'inscription pour les entreprises :

- L'inscription n'est validée qu'à réception de la convention datée et signée **accompagnée d'un chèque d'acompte de 30%**
- Le solde sera demandé à réception de la facture sans escompte

3. EXECUTION DE LA FORMATION

Les formations proposées par la CCI de la Creuse sont dispensées par des formateurs salariés de la CCI ou par des intervenants missionnés par la CCI. La CCI de la Creuse décide, seule, de la qualification des formateurs ou des intervenants ; elle s'entoure des compétences les plus appropriées pour chacune des prestations proposées.

4. PRIX

Le prix correspondant à la prestation est indiqué sur le devis établi préalablement à la convention. Le devis a une durée de validité de 2 mois à partir de sa date d'établissement. Ce devis doit être retourné, daté et signé par le client (particulier ou entreprise) avec la mention « bon pour accord ». Le centre de formation n'est pas assujéti à la TVA, les prix sont nets de toute taxe. Les repas et les frais d'hébergement ne sont pas inclus dans les prix.

Toute formation commencée est due en entier.

5. MODALITES DE PAIEMENT

Suite à la réalisation de la prestation, la CCI de la Creuse établira une facture au nom du client. La facture pourra être réglée :

- Soit par chèque établi à l'ordre de la CCI de la Creuse envoyé à l'adresse suivante : CCI de la Creuse - Maison de l'Economie - 8 avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
- Soit par virement bancaire aux coordonnées inscrites sur la facture adressée au client
- Soit en espèces

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (subrogation de paiement) tel un OPCO, il appartient au client :

- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation
- D'indiquer sur le devis ou par mail (lfayard@creuse.cci.fr) le nom de l'organisme à facturer ainsi que ses coordonnées
- Si ces informations ne sont pas communiquées à la CCI de la Creuse avant le début de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.
- En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

6. RETRACTATION

Le client agissant comme un consommateur ou un non-professionnel ayant conclu un contrat à distance ou hors établissement, avec la CCI, dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter à compter de la date de l'accusé de réception de l'engagement, sauf service totalement réalisé avant la fin de ce délai. Un formulaire de rétractation est mis en ligne sur le site internet de la CCI www.creuse.cci.fr. (rubrique formations)

7. ANNULATION /REPORT

Par le client

- o Pour les annulations moins de 5 jours avant le début de la formation ou le jour même de la formation
 - Si l'annulation résulte d'une absence justifiée, pour accident ou maladie ou cas de force majeure, du salarié ou du client : aucun frais ne sera facturé
 - **Si l'absence résulte d'une absence non justifiée du salarié ou si l'annulation est à l'initiative de l'employeur : le montant de la formation sera dû, en intégralité, par l'entreprise**

Par la CCI de la Creuse

- o La CCI de la Creuse se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint (cf. fiche produit)
- o En cas de report, le centre de formation propose de nouvelles dates lorsque c'est possible
- o Si l'entreprise accepte cette nouvelle date, la procédure décrite ci-dessus est maintenue

8. CONFIDENTIALITE

Les intervenants extérieurs sont seuls détenteurs des droits intellectuels afférents aux formations dispensées, de ce fait la totalité des supports utilisés reste leur propriété intellectuelle sauf indications contraires précisées sur le bon de commande ou le contrat de mission propre à une action spécifique

La CCI, ses intervenants (externes ou salariés) et le client et/ou apprenant, s'engagent à conserver confidentiels tous les documents et/ou informations (économique, technique, commerciale,...) reçus, communiqués et/ou obtenus à l'occasion de la formation, de quelque manière ou de quelque nature qu'ils soient, et sans limitation de durée.

9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement destiné à prendre en charge votre demande, réaliser des enquêtes ou évaluations, transmettre de l'information, diffuser des listes d'entreprises, présenter les actions et les offres de la CCI de la Creuse et, sauf pour répondre à des obligations légales, ne feront l'objet d'aucune communication externe sans votre autorisation.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et tout texte en vigueur à venir, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection de données (dpd@creuse.cci.fr). Pour connaître la durée de conservation de vos données, consultez nos mentions légales sur www.creuse.cci.fr. En outre, une réclamation auprès de la CNIL peut être faite à tout moment (3 place de Fontenoy, 75007 Paris) ou <https://www.cnil.fr/>

10. DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des formations dispensées au Centre de Formation, la CCI de la Creuse pourra être amenée à prendre des photos et/ou inviter les médias pour parution d'articles télévisés ou écrits.

Une autorisation sera demandée à chaque stagiaire avant la réalisation des photos.

Ces autorisations devront être signées par les stagiaires : elles devront mentionner la destination des photos (plaquette, journaux, site Internet...)

11. LITIGES

De manière générale, en cas de différend, le règlement amiable sera privilégié.

Faute d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du siège social de la CCI.

Le cas échéant, dans l'hypothèse où le client agirait en tant que consommateur (non professionnel), conformément au code de la consommation, les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat pourront être soumis au médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à ce consommateur. Toute précision relative au médiateur de la consommation est disponible sur simple demande auprès de la CCI.

